



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DU 21 février 2023**

Auto-Saisine

Avis : Simple

DEMANDE

N° de dossier : PC 086 293 22 A 0003

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 11-janv.-23

Dossier suivi par : DDT86 - Magali LAMA GHISLING

Nom du pétitionnaire : SERGIES SAS représenté par LECOMTE Hervé

Commune : VIVONNE

Document d'urbanisme en vigueur : PLU

Objet de la demande : Champ photovoltaïque au sol

PROJET

Caractéristiques du demandeur :

Qualité du demandeur :

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI

NON

Si non, précisez :

Caractéristique du projet :

N° parcelle cadastrale : ZB 120 – 121 – 122

Construction / installation photovoltaïque : OUI NON

Surface projetée : 8 ha 27

Utilisation actuelle du sol :

Justification du projet :

LOCALISATION DU PROJET



Etat initial du site

Le projet de champ photovoltaïque au sol sera implanté sur une ancienne réserve d'irrigation dont l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Clain Moyen est propriétaire, au lieu dit « Les Plantis », dans la commune de Vivonne en Vienne (86).

Les parcelles du cadastre de la Commune de Vivonne concernées par le projet sont :

- section ZB : parcelle n°120,
- section ZB : parcelle n°121,
- section ZB : parcelle n°122

La superficie totale cumulée de ces parcelles est de 8 ha 27 a 20 ca.

Présentation du projet

Le site d'implantation n'a aujourd'hui plus d'usage. L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur ce site permettra donc de sécuriser et de valoriser ce terrain pour une durée de 40 ans.

Conception et paysage

La centrale est composée de 19 008 modules, soit une surface 41 247,36 m² de modules photovoltaïques (à raison de 2,17 m² par module), disposés sur des tables en acier. L'ensemble composé des structures et des panneaux photovoltaïques, se situe dans une gamme de couleur à dominante entre le bleu moyen et le gris foncé.



UNE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

NOUVEAUX COULIÈRES ET PRIORITÉS

- Parcelle classée A, A : Zone agricole
- SCOT DU SEUR DU POSTOU

La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

- Site archéologique
- Site archéologique
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transport terrestre

Parcelle ZB 0121

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VIVONNE, dont la dernière procédure a été approuvée le 01/10/2015

- Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transport terrestre
- Zone classée A, A : Zone agricole
- Ensemble des pièces écrites
- Téléchargez l'archive complète
- Plus d'informations
- Documents antérieurs

© IGN - 2015 - Copie et reproduction interdites

ICN



- Périmètre des communes
- Parcelles sélectionnées
- Parcelles non concernées

Formation végétales de plus de 5000 m²

- Châtaignier
- Chênes décadés
- Corallines
- Douglas
- Faux-fûts
- Mélis
- Non concerné (Landes ou formation herbacées)
- Non concerné (Forêt fermée sans couvert arboré)
- Peuplier
- Pin laricio, pin noir
- Pin maritime
- Pin sylvestre
- Pin sylvestre
- Robinier
- Sapin, épicéa

Aptitude agricole des sols

- Classe I - de 100 à 80 points**
(sols à haute potentialité convenant à toutes cultures)
- 100-80
- 80-80
- Classe II - de 79 à 60 points** (sols à bonne potentialité Niveau des cultures peut être restreint en fonction des facteurs limitants)
- 79-75
- 74-70
- 69-65
- 64-60
- Classe III - de 59 à 40 points** (sols à potentialité limitée où un ou plusieurs facteurs défavorables ont une action prépondérante)
- 59-50
- 49-40
- Classe IV - de 39 à 0 points**
(sols à faible ou très faible potentialité)
- 39-30
- 29-0
- Autre**
- Tourbes

Source : IGN - Direction des Régions, des Opérations et de la Statistique - 2010
Mars 2011

ZB 120

Recherche Recherche par adresse Recherche de Liste Recherche cadastrale

Années de référence : Cadastre : 2021 Propriétaires : 2021 NPG : 2021

Communes : CIVOISE

Secteurs : 24

Expansions : Propriétaires :

0002 RUE DE CHASSAIS
86370 VIVONNE

PROPRIETAIRE IMMOBILISATION SIMPLE

MME DROUINEAU ELISABETH

Fas de résultat :

Il n'y a pas d'exploitant pour cette parcelle en 2022

ZB 121

Recherche Recherche avancée Recherche de base **Recherche cadastrale** Recherche géographique

Années de référence :
Cadastré : 2021 Propriétaires : 2021 PPG : 2021

Communes : 11731016
Sections : 28 Parcelles : 2122

Exploitant Propriétaire

Liste des propriétaires cadastrés à la recherche		
N° de parcelle	N° de parcelle cadastré	N° de parcelle PPG
0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY	0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY	0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY

MME QUINTARD ANNABELLE GNET 0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY M-PROPRIETARE ASSOCIE AVEC

Pas de résultat :

Il n'y a pas d'exploitant pour cette parcelle en 2022

ZB 122

Recherche Recherche avancée Recherche de base **Recherche cadastrale** Recherche géographique

Années de référence :
Cadastré : 2021 Propriétaires : 2021 PPG : 2021

Communes : 11731016
Sections : 28 Parcelles : 2122

Exploitant Propriétaire

Liste des propriétaires cadastrés à la recherche		
N° de parcelle	N° de parcelle cadastré	N° de parcelle PPG
0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY	0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY	0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY

MME QUINTARD ANNABELLE GNET 0013 RUE DU MOULIN A VENT 08140 DOUSSAY M-PROPRIETARE ASSOCIE AVEC

Pas de résultat :

Il n'y a pas d'exploitant pour cette parcelle en 2022

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Favorable

AVIS DE LA CDPENAF DU 21 février 2023

Résultats du vote :

Avis favorable : 12

Abstention : 0

Défavorable : 1

Non votant : 1

L'avis favorable est majoritairement exprimé par la Commission.

**Le Directeur
Départemental Adjoint**

Christophe LEYSSENNE